

L'addition juste de chiffres faux et l'addition abusive de chiffres justes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **133 (1988)**

Heft 11

PDF erstellt am: **09.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

L'addition juste de chiffres faux et l'addition abusive de chiffres justes

Nous ouvrant l'esprit aux mathématiques et à l'intégration, un régent des années 40 faisait comprendre que trois pommes, quatre oranges et cinq cerises faisaient douze fruits, et non douze pommes.

Cette manière banale, primaire si non primitive, de reconnaître que l'addition d'éléments disparates ne pouvait se faire qu'en recourant à une catégorie supérieure pour en qualifier le résultat semble n'être plus de mode. Ainsi, un hebdomadaire romand n'hésite pas à proclamer sur sa jaquette: «*Matériel militaire: la Suisse championne, UNE ARMÉE GRAND LUXE.*»

Il est vrai que, à l'intérieur du cahier, le titre devient «*Dépenses militaires: LA SUISSE CHAMPIONNE.*» Laissons là ces outrances et les statistiques qui les accompagnent un peu à la manière des citations bibliques que certains ne produisent que parce qu'elles conviennent à leur thèse.

Il est toutefois bon également de jeter au passage le discrédit: «En fait, le budget du DMF, c'est naturel, offre un bel exemple de camouflage.»

«C'est naturel!» On en eût apprécié la démonstration. Mais combien cela ressemble-t-il aux accusations mensongères de la femme de Putiphar!

Et puis, le «bel exemple de camou-

flage». Que voilà une insulte gratuite à l'égard des commissions des Chambres (composées de tous les partis gouvernementaux) qui se laisseraient béatement berner par le DMF. Quelle injure à l'égard du Parlement de nos représentants démocratiquement élus qui tranchent en dernier ressort.

Mais on se complaît à la confusion des genres et, s'agissant du DMF, d'ajouter à sa charge les frais des administrations militaires cantonales, les prestations des employeurs... On oublie, dans le feu de l'action, celles des salariés, le manque à gagner de l'économie du fait de l'absence à leur poste de travail des militaires en service. Allons plus loin et ajoutons allégrement dans le même panier la protection civile, les frais consentis à la prévoyance économique en vue de situations de pénurie (dues à la guerre ou non), et l'on en passe. Bref, mettons au compte du DMF, de son budget, tout ce qui, de près ou de loin, touche à la défense générale et, pourquoi pas, à notre politique de sécurité.

Et, pour bien faire, renonçons à doter nos soldats des matériels leur permettant d'affronter un adversaire éventuel avec quelque chance de succès. Ce que, ici, on dénonce comme luxe.

RMS